

2025

LESBOIS

BULLETIN MUNICIPAL

janvier 2024 - juillet 2025

SOMMAIRE

Le Mot du Maire	1
La Vie Communale	2
La Vie Intercommunale	3
La Vie Associative	4
La Vie Pratique	5



LE MOT DU MAIRE

Chaque année, nous réalisons un bulletin municipal pour tenir les Lesboisiennes et Lesboisiens informés des actualités municipales.

Vous le découvrirez au fil des pages, mais l'année 2024 a été riche en changements, impliquant un retard dans la publication du bulletin. C'est pourquoi, vous trouverez dans ces pages une rétrospective de l'année 2024 et du début d'année 2025.

Je vous souhaite une bonne lecture.

Jean-Paul GAHÉRY, Maire de Lesbois



Lesbois, un beau village fleuri

01

LE MOT DU MAIRE

Notre commune a connu quelques réalisations non négligeables qu'il est important de rappeler :

- Dans la continuité de l'aménagement du centre bourg, nous avons procédé à la rénovation, à l'élargissement et au prolongement des trottoirs de la rue des Sabotiers, améliorant ainsi la sécurité des usagers. De petits aménagements ont également été mis en place pour ralentir la circulation et protéger les piétons.
- Nous avons procédé à l'entretien d'une haie sur laquelle le bois était arrivé à maturité. Deux gros peupliers, tombés dans la Colmont, ont été récupérés. Environ 50 mètres cubes de copeaux ont été produits avec tout ce bois. Ces copeaux vont être utilisés pour pailler les différents massifs du bourg et le surplus est mis en vente pour les particuliers ou les communes avoisinantes.
- Dans le cimetière, des travaux d'engazonnement ont été réalisés afin de renaturer partiellement et de faciliter son entretien, en conformité avec la loi Labbé interdisant l'utilisation du désherbant depuis 2023.
- Un abribus a été installé route de Saint-Aubin-Fosse Louvain, pour le confort des enfants qui prennent le car, ou tout autre voyageur.
- Un défibrillateur a été installé sur le mur de la mairie. Il reste accessible à tous en cas d'urgence.
- Le commerce a eu droit à une petite remise en état : une hotte a été installée côté pizzeria pour nous conformer aux normes. De plus, le lave-vaisselle a été changé et les peintures du rez-de chaussé ont été rafraîchies.

L'année 2024 a également marqué un tournant pour les agents communaux de Lesbois :

- au secrétariat de la mairie, nous avons recruté Laura Boutilly depuis le 16 septembre au poste de secrétaire générale de mairie à raison de 21h par semaine. Elle remplace Catherine Julien partie en retraite en 2024 et Isabelle Brilhaut qui a pris sa retraite en début d'année 2025. Pendant quelques mois, Isabelle a su transmettre son savoir-faire acquis en 40 ans de carrière, assurant ainsi une transition en douceur.
- Pascale Chérot, qui assurait le ménage des locaux communaux quelques heures par semaine, est également partie en retraite en 2024. Étant donné les difficultés rencontrées pour recruter sur ce poste, la commune a décidé de faire appel à Maine Atelier.

En 2025, la commune de Lesbois a décidé de prendre en marche le train de la modernité !

- La commune a souscrit à l'application IntraMuros. Cette application vous permet de retrouver toutes les actualités communales mais également de faire remonter vos idées pour améliorer la vie communale.
- Des travaux sur l'éclairage public seront effectués. Les lampes du lotissement des Charmilles seront changées car sur 5 lampadaires, plus qu'un seul ne fonctionne.
- Des petits chemins ruraux ou des placettes communales seront vendus en 2025. Une enquête publique sera ouverte en fin d'année.

Le dernier recensement de l'INSEE indique que nous sommes 189 habitants à Lesbois. Notre commune dispose de parcelles constructibles et viabilisées au lotissement des Patureaux et je serais très heureux de voir émerger de nouveaux projets. Les offres d'emplois sur les communes alentour vont s'accroître et nous espérons que certains voudront s'installer définitivement sur le secteur. Lesbois se fera un plaisir de les accueillir.

Enfin, je souhaite la bienvenue aux nouveaux habitants qui nous rejoignent. Nous sommes ravis de vous accueillir parmi nous et espérons que vous vous sentirez vite chez vous.



LA VIE COMMUNALE

- État Civil 2024 - 2025
- Finances 2024 - 2025
- Les décisions et réalisations 2024
- Tarifs 2024 - 2025
- Les évènements 2024
- Les évènements 2025

2025

ÉTAT CIVIL 2024 - 2025



PACS & MARIAGE

1 PACS en 2024 (09-11-24)
1 mariage en 2025 (06-01-25)



DÉCÈS EN 2024

04/01/2024 : M. Albert FOULON, époux de Mme Jeannine LECOMTE
domicilié à St Aubin Fosse Louvain - décédé à Rennes
inhumé à Lesbois

09/01/2024 : M. John RAMSAY, époux de Mme Lorraine MUIR
domicilié 3, le Boucherin - décédé en son domicile

22/04/2024 : Mme André VIELPEAU, épouse BISEUL
domiciliée à Laval - décédée à Laval
inhumée à Lesbois

03/06/2024 : M. Jean FAURIE, célibataire
domicilié La Besnardière - décédé à Mayenne
inhumé à Lesbois

03/07/2024 : Mme Armandine BRILHAULT, épouse COIGNARD,
née à Lesbois en 1924 - inhumée à Lesbois

23/12/2024 : M. Michel BOITTIN, époux de Monique ESNOU
domicilié La Haute Guérivière- décédé à Mayenne

DÉCÈS EN 2025

20/02/2025 : M. Christian GUIOT, époux de Monique JEAN
domicilié Les Charrières - décédé à Laval -
inhumé à Lesbois

24/02/2025 : Mme Suzanne BETTON, épouse LAIGLE
née à Lesbois en 1926 - inhumée à Lesbois

15/04/2025 : M. Gilbert LEDEMÉ, décédé à Gorron
inhumé à Lesbois

10/07/2025 : M. Jean-Louis GALLAND, époux de Isabelle ESNALTY
domicilié la Hussonnière - décédé en son domicile
inhumé à Lesbois

FINANCES 2024 - 2025

Les différentes réalisations municipales de 2024 ont été maîtrisées dans le budget voté en mars 2024. En mars 2025, le nouveau budget a été voté. Ces deux budgets vous sont présentés en parallèle.

Dépenses d'investissement 2024

- Les principales dépenses d'investissement en 2024 ont été effectués sur les réseaux de voirie et l'aménagement des trottoirs de la rue des Sabotiers.
- Les travaux de l'église se sont achevés par la rénovation des voûtes intérieures et le porche.
- Un défibrillateur accessible à tous a été acheté
- Divers achats et travaux (peinture, raccordement hotte) ont dû être réalisés pour le commerce afin de le remettre en état.
- Une partie du cimetière a été terrassé et engazonné afin de faciliter l'entretien des espaces non utilisés.
- Un abri bus a été installé pour la sécurité du transport des voyageurs

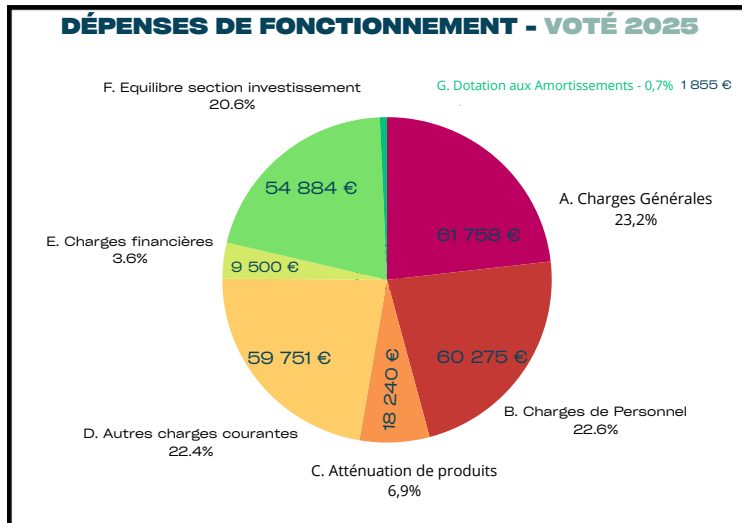
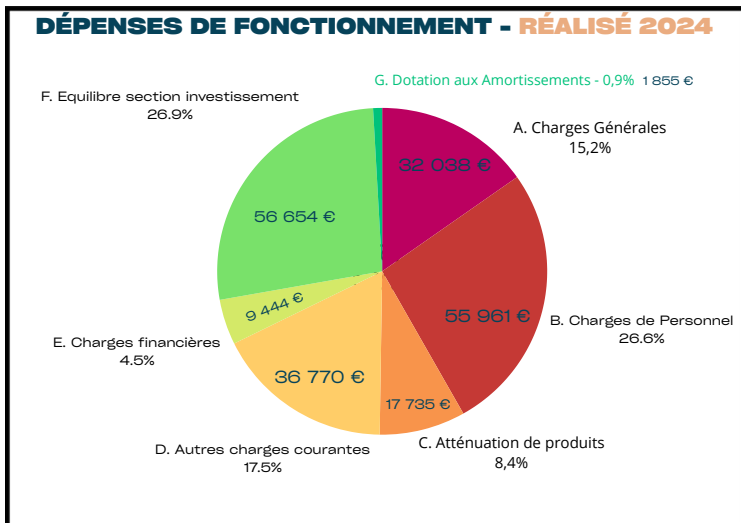
Projet d'investissement 2025

- Du matériel de vidéo projection pour les réunions municipales
- Du matériel de voirie pour l'aménagement et l'embellissement des sorties de bourg
- Les frais d'étude et de diagnostic pour la rénovation de la salle polyvalente avant travaux



FINANCES 2024 - 2025

FONCTIONNEMENT



A- Charges Générales : Achats de fournitures, Prestations de services, Entretien de terrains, bâtiments, voiries et réseaux, Assurances, Honoraires, Redevances, Frais d'actes, taxes foncières, etc.

B- Charges de personnel : Salaires, charges sociales, assurances, médecine du travail

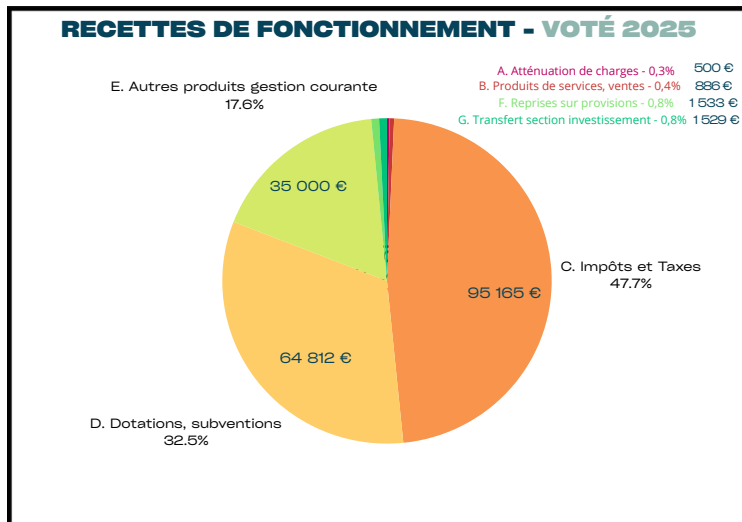
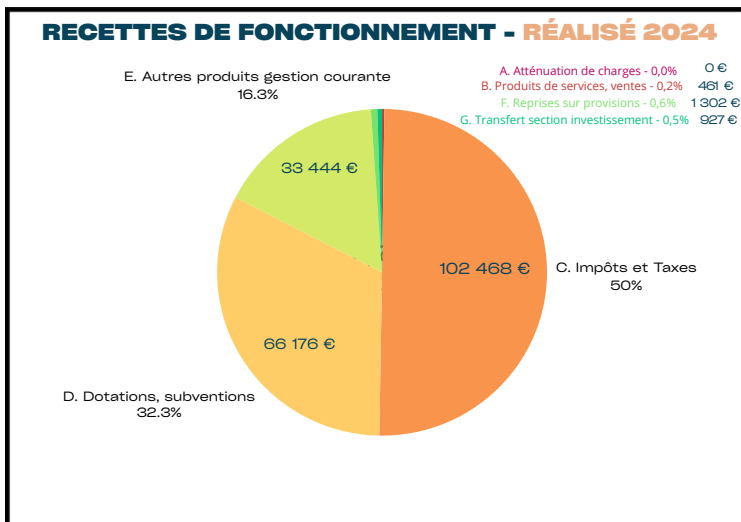
C- Atténuation de produits : Dégrèvement d'impôts, attribution de compensation à la CCBM

D- Autres Charges de Gestion Courante : contribution éclairage public, écoles et cantines, indemnisation des élus, subventions aux différentes associations, chantiers Argent de Poche MIJ, remboursement emprunts

E- Charges Financières : intérêts des emprunts

F- Equilibre section investissement : autofinancement de la section recette d'investissement

G- Dotation aux amortissements : amortissement des travaux d'éclairage publique 2020



A- Atténuation de Charges : Remboursement de sinistres et caisses d'assurance du personnel

B- Produits des services, du domaine et ventes diverses : Concessions cimetière, redevance d'occupation du domaine public, charges de loyers et de location de la salle, remboursements de frais

C- Impôt et Taxes : Fiscalité locale, Taxes foncières et d'habitation, fond de péréquation de la CCBM, fonds départemental des droits de mutations

D- Dotations, subventions : Dotation de l'État, compensations pour exonérations de taxes foncières, fonds de compensation de la TVA

E- Autres produits de gestion courante : Loyers et fermages, locations de salle, produits exceptionnels

F- Reprises sur provisions : Dépréciation comptes de redevables

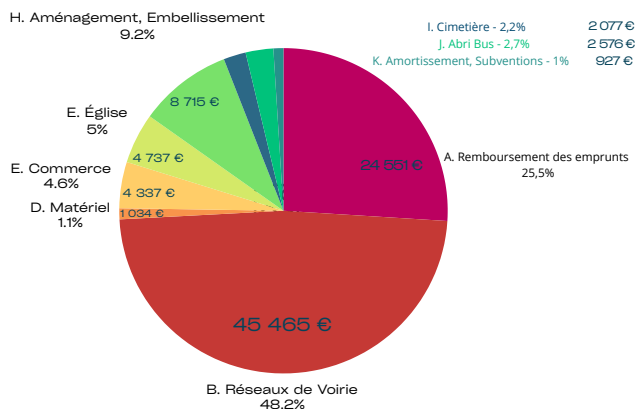
G- Transfert à la section d'investissement : reprise subvention des travaux d'éclairage publique 2020



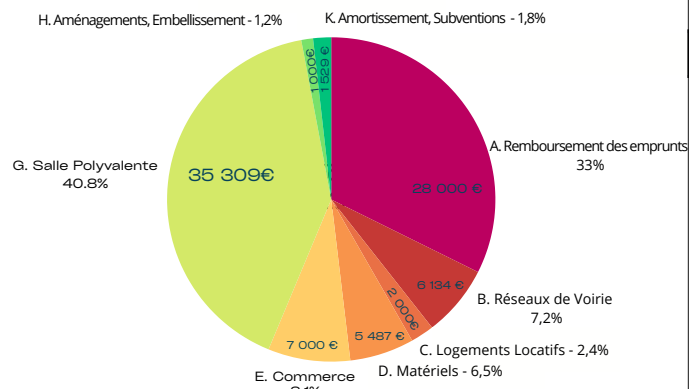
FINANCES 2024 - 2025

INVESTISSEMENT

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT - RÉALISÉ 2024



DÉPENSES DE D'INVESTISSEMENT - VOTÉ 2025



A- Remboursement des emprunts : Remboursement du capital des emprunts et de cautions

B- Réseaux de Voirie : Installation et réseaux de voirie, adressage

C- Logements Locatifs et Propriétés : Provisions en cas de travaux d'urgence

D- Matériel : Achat de matériel de bureau, d'outillage, mobiliers, remplacement d'extincteurs, guirlandes de Noël

E- Commerce : Travaux d'entretiens et rénovation du matériel

F- Église : Rénovation voûtes intérieures et porche

G- Salle Polyvalente : Frais d'étude et diagnostics avant travaux de rénovation

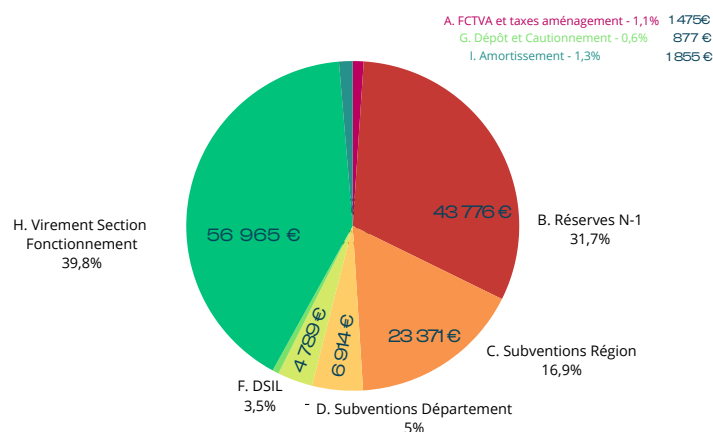
H- Aménagement, Embellissement : Travaux d'embellissement des fossés et trottoirs

I- Cimetière : Terrassement et engazonnement du cimetière

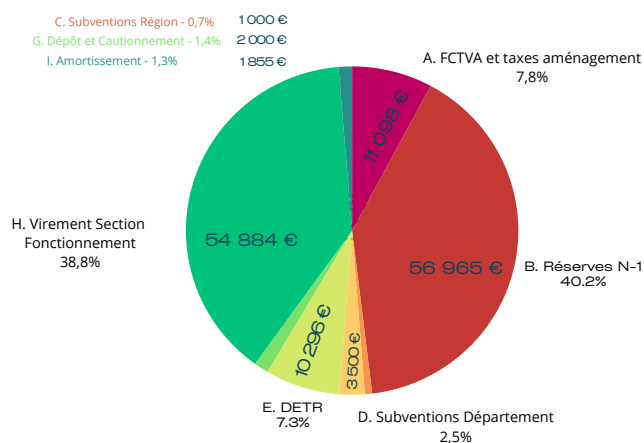
J- Abri Bus : Matériaux et installation d'un Abri Bus

K- Amortissement, Subventions : Amortissement des travaux d'éclairage public de 2020

RECETTES D'INVESTISSEMENT - RÉALISÉ 2024



RECETTES D'INVESTISSEMENT - VOTÉ 2025



A- FCTVA et Taxes d'aménagement : Fond de compensation de la TVA et de la taxe d'aménagement

B- Réserves N-1 : Prélèvement sur l'excédent de l'exercice de l'année précédente

C- Subventions Région : Subventions régionale pour la rénovation de l'église, de l'atelier communal, des garages, de l'abri bus

D- Subventions Département : Subventions départementales pour la rénovation de l'église, Contrat de territoire

E- DETR : Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour les travaux de l'atelier communal et des garages

F- DSIL : Dotation de Soutien à l'Investissement Local pour les travaux de rénovation de l'église

G- Dépôt et Cautionnement : Caution pour les locations du commerce ou des logements communaux

H- Virement de la section de fonctionnement : Autofinancement par prélèvement sur les recettes de fonctionnement

I- Amortissement : Amortissement des travaux d'éclairage public de 2020

FINANCES 2024-2025

BILAN BUDGET COMMUNAL 2024

Dépenses fonctionnement 2024	Recettes Fonctionnement 2024	Dépenses Investissement 2024	Recettes Investissement 2024
153 806,65€	204 781,56€	106 544,62€	93 355,68€

Résultat de l'exercice 2024 : 50 974,91 €

Report de l'excédent 2023 : 72 830,58 €

Résultat Final 2024 : 123 805,49 €

Affectation de l'excédent de fonctionnement :

Couvrir le déficit d'investissement 2024: - 56 965,25 €

Reporter le solde en fonctionnement 2025 : + 66 840,24 €

Résultat de l'exercice 2024 : - 11 363,94 €

Report du déficit d'investissement 2023 : - 43 776,31 €

Résultat Final 2024 : 55 140,25 €

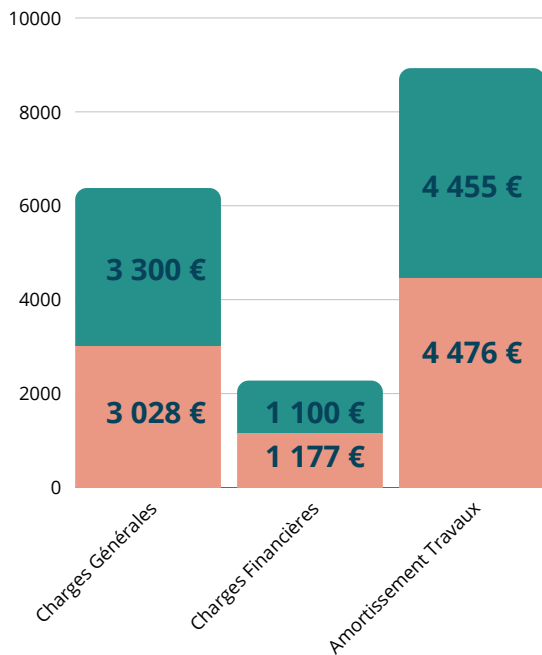
Reste à réaliser N-1 : - 1 825 €

Résultat cumulé investissement 2024 : - 56 965,25 €

ASSAINISSEMENT- FONCTIONNEMENT

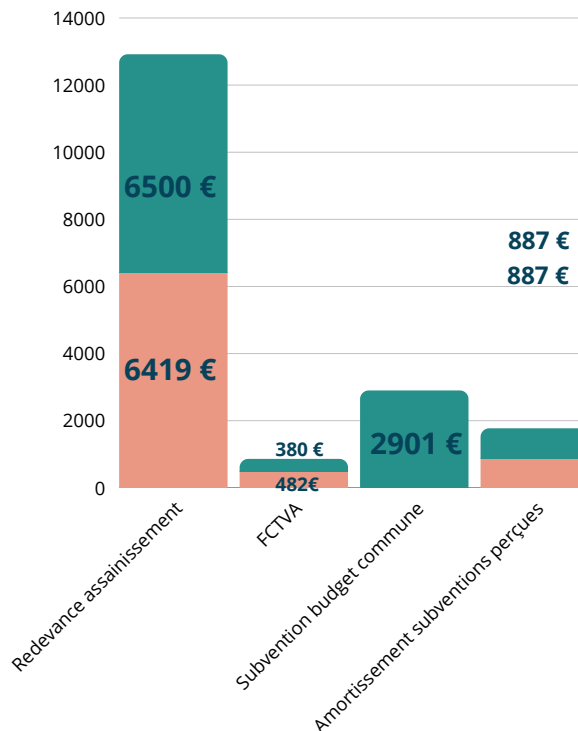
DÉPENSES

● Réalisé 2024 ● Voté 2025



RECETTES

● Réalisé 2024 ● Voté 2025



ASSAINISSEMENT- INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement 2024 se résument au remboursement du capital des emprunts pour 4 703 € et aux amortissements de subventions pour 887 €.

Les recettes d'investissement 2024 sont liées aux amortissements annuels des travaux pour un montant de 4 476 €.

Des travaux sur le réseau assainissement et les lagunes seront à prévoir en 2025. Un budget de 11 519 € a été voté en prévision.

DÉCISIONS ET RÉALISATIONS 2024

INFOS GÉNÉRALES

- **Installation d'un Abri Bus** : L'abri bus a été installé "rue de la Colmont" afin de sécuriser les transports scolaires.
- **Renouvellement de la convention** avec le Conseil Départemental d'assistance technique pour l'assainissement collectif (SATESE) : ses missions consistent à aider les collectivités dans le bon fonctionnement des stations d'épurations et assurer tout ou partie des mesures réglementaires
- **Zones d'accélération des Energies Renouvelables** (ZaEnR) : la consultation publique a eu lieu du 19 février au 4 mars 2024. Aucune personne ne s'est manifestée. Les zones ont été définies puis transmises au référent préfectoral et à la COBM.
- **Travaux rue des Sabotiers** : les travaux d'élargissement du trottoir et l'aménagement de la sortie du bourg vers la route de Saint Siméon sont terminés.
- **Location des terres agricoles** : la convention passée avec la SAFER est arrivée à échéance. La commune peut louer elle-même ses terres.
- **Dératisation** : Des sachets de raticide ont été achetés par la commune. Ils peuvent être donnés aux habitants de Lesbois uniquement pour les aider dans leur lutte contre les rongeurs.
- **Nids de Frelons** : sur présentation d'une facture acquittée relative à la destruction à leur domicile d'un nid de frelons asiatiques par une entreprise agréée, la commune aide les habitants de Lesbois à hauteur de 50% de la facture jusqu'à un plafond de 50€.
- **Déplacement d'un candélabre au lotissement des Charmilles** : à la demande d'un riverain, un candélabre sera déplacé. Une participation de 50% sera demandée au pétitionnaire. Les travaux auront lieu en même temps que la réparation des têtes de lampadaires défectueux.



- **Copeaux** : du bois d'élagage a été broyé pour faire des copeaux. Le surplus non utilisé par la commune peut être acheté par les habitants. Le prix de vente est de 30€/m³.
- **Haie Arbustive** : une haie arbustive sera retirée dans la rue des prés après la floraison et nidification estivale. Elle sera remplacée par du gazon afin de faciliter le travail de l'agent communal et d'éviter le verdissement sur la clôture d'un riverain.
- **Elagage des arbres au lotissement des Charmilles** : le conseil a rejeté la solution de couper les arbres à la souche et propose un élagage plus régulier des arbres du lotissement afin d'éviter que ces derniers touchent les câbles aériens.
- **Vente d'une partie de la voirie publique** : plusieurs personnes ont demandé à faire l'acquisition de chemins ruraux ou d'exploitation ou de placette. Le conseil a décidé de lancer les procédures d'aliénation. Une enquête publique sera prochainement ouverte.
- **Intramuros** : Le conseil a décidé de se doter d'un support de communication numérique pour diffuser les informations communales auprès des habitants. L'application Intramuros a été sélectionnée.

PERSONNEL

- **Création d'un poste de secrétaire générale de mairie** : le poste est pourvu depuis le 16 septembre 2024 par Mme Laura Boutilly à raison de 21h/semaine.
- **Adhésion à la Protection Sociale Complémentaire** proposée par le Centre de Gestion de la Mayenne en donnant mandat au CDG53 pour la mise en concurrence d'un contrat groupe et participation pour la couverture du risque Prévoyance des agents.
- **Modification du RIFSEP** (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, Sujétions, Expertises et Engagement Professionnel) : vu la création du poste de secrétaire générale de mairie dans la catégorie B, le RIFSEP est révisé pour intégrer ces nouveaux montants.

ECOLES

- La contribution a été revalorisée à 570€ par élèves de maternelle et de primaire de l'école Sainte Catherine d'Alexandrie de Gorrion pour l'année scolaire 2024-2025

TARIFS 2024 - 2025

Redevance assainissement

Abonnement annuel de 76,14€/m³ d'eau consommée ou Abonnement forfaitaire : 0,76€
Participation pour raccordement au réseau à 450€

Subventions

- Il a été attribué en 2024 et 2025 les subventions aux associations et écoles ci-après :

Subventions aux associations		
	2024	2025
Comité des Fêtes de Lesbois	300 €	300 €
Comité des Fêtes de Lesbois (location Vaisselle)	106,88 €	65.04€
UDAF 53	100 €	100 €
Association de loisirs EHPAD St Laurent/Gorron	80 €	80 €
EKLA	60 €	60 €
France Handicap	60 €	60 €
La Ligue contre le Cancer	60 €	60 €
France Alzheimer de la Mayenne	50 €	0 €
SPA de la Mayenne	72 €	96 €
Alcool Assistance La Croix D'Or	30 €	30 €
Secours Catholique	30 €	30 €
Société de Chasse de Lesbois	30 €	40 €
ASG Gorron (10€/licenciés)	120 €	120 €

Subventions aux écoles		
	2024	2025
Collège Francis Lallart, École publique et OGEC Saint Catherine d'Alexandrie de Gorron		
Classe découverte, de neige ou linguiste > 2j (Une seule fois au cours des années collège)	60 €	65 €
Classe de Neige (Maternelle et Primaire)	75 €	80 €
Classe Découverte (Maternelle et Primaire)	40 €	45 €

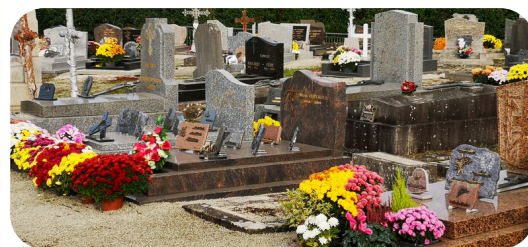


Cimetière

- Les tarifs 2023 ont été reconduits en 2024 et 2025



Concessions de cimetière		
	2024	2025
30 ans	50 €	50 €
50 ans	70 €	70 €



Il est plus agréable de rendre hommage à nos défunts dans un environnement où les mauvaises herbes ne prolifèrent pas. Bien que des sessions de désherbage soient organisées avec les "Chantiers Argent de Poche" de la MIJ, le cimetière est un espace difficile à entretenir depuis l'interdiction d'utilisation des pesticides par la loi Labbé.



C'est pourquoi, des travaux d'engazonnement ont eu lieu en fin d'année 2024. Effectués par la société "Anthony Quentin", il a fallu retirer le gravillon et l'ancienne bâche qui était perforée puis terrasser une portion du cimetière afin de mettre à niveau le sol. Du gazon a ensuite été semé, permettant à l'avenir un entretien plus aisé.

Tous les travaux ont été réalisés avec le plus grand respect vis à vis de nos défunts.



TARIFS 2024 - 2025

Salle Polyvalente

- Les tarifs 2023 ont été reconduits en 2024 et 2025



	2024		2025	
	Lesbois	Hors Lesbois	Lesbois	Hors Lesbois
Repas	80 €	112 €	80 €	112 €
Vin d'honneur	27 €	43 €	27 €	43 €
Réunions	27 €	43 €	27 €	43 €
Lendemain (lorsque les clés sont rendues après 12h)	43 €	43 €	43 €	43 €
Chauffage (du 1er novembre au 30 avril)	35 €	35 €	35 €	35 €

Salle Polyvalente

Le projet de rénovation de la salle polyvalente de Lesbois devient concret.

Début janvier 2025, les élus ont rencontré la société Laval Mayenne Aménagement (LMA) afin d'être accompagnés par leurs services pour la rénovation et la réhabilitation de la salle polyvalente de Lesbois.

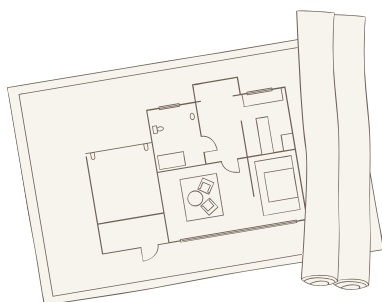


La salle va connaître d'important travaux de rénovation au cours de l'année 2025/2026. Il s'agit d'un souhait de rénover la salle principale et d'agrandir les parties annexes comme les sanitaires et l'office traiteur. Les travaux permettront une mise en conformité pour l'accessibilité de tous les publics et l'isolation sera revue. L'entrée principale se fera par le parking empierré, permettant de diminuer les nuisances sonores pour les riverains.

Le choix de l'architecte se décide en cet été 2025 afin de définir des plans et avant-projets pour permettre de solliciter des subventions auprès de différents partenaires.

Le projet est estimé à 330 000€ TTC et la durée des travaux est estimée entre 7 et 9 mois une fois les différents marchés validés, soit une livraison pour septembre 2027.

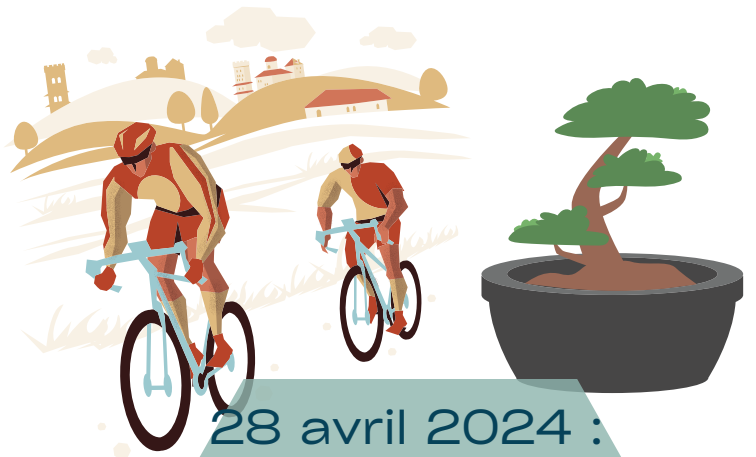
Ces travaux permettront d'avoir une salle polyvalente attractive pour les habitants de Lesbois, mais également pour un public extérieur. Les salles ayant une capacité d'accueil de 50 à 80 personnes ne sont pas très courantes et pourtant elles sont recherchées afin d'organiser des événements familiaux ou des réunions en comité restreint.



LES ÉVÈNEMENTS 2024

6 avril 2024 :

Les Aînés sont à l'honneur ! Une trentaine de convives se sont retrouvés à la salle polyvalente le temps d'un repas convivial offert par la commune pour les Lesboisiens et Lesboisiennes de plus de 65 ans.



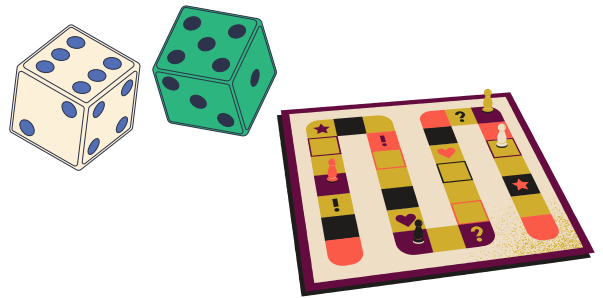
28 avril 2024 :

Lesbois organise sa fête communal annuelle. Au programme: courses cyclistes, expositions d'art et de Bonzaï, marché aux plantes.



29 février & 25 juillet 2024 :

Des matinées "Jeux pour Tous" ont été organisées avec la MIJ (Maison Initiative Jeunesse) à la salle polyvalente.



Octobre 2024 : Un chantier "Argent de poche" a été organisé avec les jeunes de la MIJ. Encadré par Ludovic Chartier, agent communal, ils ont aidé au désherbage du cimetière.



LES ÉVÈNEMENTS 2024 - 2025

16 septembre 2024 : Une nouvelle secrétaire de mairie

Pendant 17 ans, Laura Boutilly a exercé les fonctions de responsable du cinéma de Gorrion et de l'Espace Culturel Colmont pour la commune de Gorrion. Après une disponibilité de quatre ans où elle a travaillé dans le secteur privé, Laura a choisi de revenir vers la fonction publique. A l'annonce du poste à pourvoir en vue du départ à la retraite d'Isabelle Brillhaut, Laura a tout de suite postulé, séduite par la polyvalence du poste de secrétaire générale de mairie ainsi que la proximité immédiate avec les habitants et les élus.



Laura Boutilly, à gauche, avec M. le maire Jean-Paul Gahéry et Isabelle Brillhaut



Novembre 2024 :
Bravo aux décorateurs de la commune qui ont installé de magnifiques décorations de fin d'année



Une épaisse couche de neige est tombée le 22 novembre, de quoi ravir les amateurs de bonhommes de neige !



27 novembre 2024 :

Le service Patrimoine des Pays de la Loire est venu photographier un tableau de Jean Gourdière. Ce dernier est situé derrière le retable de l'église Saint Julien. Ce tableau a été retenu dans le cadre d'un inventaire des tableaux d'églises des Pays de la Loire.

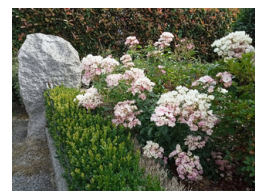
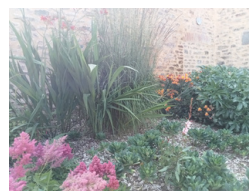


L'inventaire des tableaux conservés dans les cathédrales, les églises et les presbytères des Pays de la Loire est mené en partenariat avec la Drac, les Conservateurs des antiquités et objets d'art et plusieurs départements. L'étude régionale porte sur la connaissance du patrimoine pictural, avec une attention portée à la compréhension des foyers artistiques, de la commande, ainsi qu'à l'analyse iconographique, afin d'appréhender les notions de mode, de goût et d'influence au fil des siècles.



Février 2025 :
Réalisation d'une rambarde en bois et consolidation des escaliers entre la rue du verger et la salle des fêtes

Fleurissement :
Bravo à **Ludovic Chartier**, notre agent technique, pour le beau travail d'entretien et de fleurissement de la commune.



LES ÉVÈNEMENTS 2025

17 janvier 2025
Cérémonie des Vœux

Le 17 janvier 2025, M. Gahéry, maire de Lesbois, a respecté la tradition de présenter ses vœux à la population ainsi qu'aux conseillers municipaux réunis. Après un rappel des événements de l'année écoulée, il a également parlé des projets à venir pour 2025.

M. Yannick Favennec, député de la troisième circonscription de la Mayenne, Mme Françoise Duchemin, Conseillère Départementale et M. Bruno Lestas, Président de la Communauté de Communes du Bocage Mayennais avaient fait l'honneur de leur présence. Ils ont pris quelques instants le micro pour évoquer les actualités nationales, départementales et intercommunales auprès des administrés.



M. Jean-Paul Gahéry



M. Yannick Favennec



Mme Françoise Duchemin



M. Bruno Lestas



Cette soirée a été riche en émotions puisqu'elle a permis de récompenser **M. Louis Gérard** de la médaille d'honneur régionale, départementale et communale échelon vermeil.

M. Gérard est investi dans la commune de Lesbois depuis plus de 40 ans, ayant commencé sa carrière de conseiller municipal en mars 1983, à l'âge de 26 ans, sous la mandature de M. Claude Moreau. Il est également membre du comité des fêtes.

M. Favennec a remis la médaille à M. Gérard au nom de Mme la Préfète de la Mayenne, saluant l'engagement exceptionnel de M. Gérard.

Une surprise attendait M. le maire puisqu'il a également reçu une médaille d'honneur régionale, départementale et communale échelon argent.

Maurice Margerie, 1er adjoint, a rappelé l'investissement de **M. Jean-Paul Gahéry**. Entré en 1989 sous la mandature de M. Claude Moreau, il est devenu maire de Lesbois en 1997, fonction qu'il exerce toujours. M. Gahéry assume aussi les fonctions de vice-président de la CCBM et du SENOM. Mme Gahéry a reçu un bouquet pour son soutien dans l'ombre oh combien précieux !

M. Favennec a remis la médaille à M. Gahéry au nom de Mme la Préfète de la Mayenne, saluant l'engagement et le dévouement de M. Gahéry.



Au revoir
& merci
pour tout
ISABELLE

La soirée s'est achevée par une vive émotion lorsqu'il a fallu prononcer quelques mots pour célébrer une personne qui a été au cœur de la mairie pendant de nombreuses années : **Mme Isabelle Brilhaut**.

Recrutée en 1988 par M. Claude Moreau, Isabelle a consacré 38 ans de sa vie au service de la commune de Lesbois. Elle a incarné les valeurs du dévouement, du professionnalisme et d'humanité qui sont au cœur de la commune. Véritable mémoire vivante, c'est surtout sa bienveillance et sa disponibilité qui resteront gravés. Isabelle a toujours été à l'écoute de ses collègues, des élus et des habitants avec qui elle a pu tisser des liens forts.

Toute l'équipe municipale ainsi que les habitants présents ont souhaité une très belle retraite épanouissante, remplie de bonheur, de découvertes et de projets personnels. Les portes de la mairie lui seront toujours ouvertes.



Isabelle et Jean-Paul : le duo Maire / Secrétaire prend fin 24 ans de complicité

Isabelle entourée de ses collègues, Laura Boutilly et Ludovic Chartier



Les récompensés et les élus : F. Duchemin, G. Brilhaut, L. Gérard, J-P Gahéry, I. Brilhaut, B. Lestas, Y. Favennec

LES ÉVÈNEMENTS 2025

29 mars 2025 :

Une quarantaine de convives se sont retrouvés à la salle des fêtes de Lesbois.

La bonne humeur et un bon repas ont égayé la journée des habitants de plus de 65 ans de la commune.

Le prochain rendez-vous est donné dans un an ! N'hésitez pas venir vous inscrire en mairie pour être sur de recevoir votre invitation.



Avril 2025 :

Un premier chantier "Argent de Poche" organisé avec la MIJ a permis de nettoyer le cimetière et de donner une première couche de peinture sur la rambarde de l'ancienne école

Été 2025 :

Un deuxième chantier "Argent de Poche" a permis de finaliser la peinture sur la boîte à livres, la rambarde du cimetière et de commencer la remise en état des jeux en bois.

4 mai 2025 :

La commune était en fête le dimanche 4 mai. Les flâneurs ont pu s'arrêter devant la bourse aux plantes, admirer l'exposition des artistes de l'association Art'Bo et prendre des conseils pour cultiver des bonzaïs.

Après une pause restauration auprès du Bar Restaurant des Amis, les supporters ont pu encourager la centaine de cyclistes alignés sur la ligne de départ.

Une journée festive où le beau temps était au rendez-vous !



LA VIE INTERCOMMUNALE

Lesbois fait partie des 27 communes composant la Communauté de Communes du Bocage Mayennais (CCBM).



Offrant un cadre de vie privilégié, la CCBM possède plusieurs compétences et services dont voici quelques infos utiles.

03

MAISON DES INITIATIVES JEUNESSE MAISON DES INITIATIVES JEUNESSE

La Maison des Initiatives jeunesse (MIJ) est une association intercommunale qui intervient auprès des jeunes de 11 à 29 ans (collégiens, lycéens et étudiants).

La MIJ est basée à Gorrion (salle omnisports), et rayonne sur l'ensemble du Bocage Mayennais. Des actions en itinérance sont mises en place.

Plusieurs services sont gérés : Chantiers Citoyens "Argent de poche", Ludothèque, Projet de Jeunes et Infos Jeunes

01 CHANTIERS ET ACTES CITOYENS "ARGENT DE POCHE"

Lors de chaque période de vacances scolaires, plusieurs chantiers citoyens sont proposés par les communes de la CCBM.

- Chantiers « argent de poche » pour les jeunes de 16 à 18 ans (veille des 19 ans)
- Chantiers « actes citoyens » pour les jeunes de 14-15 ans,

Les 2 dispositifs permettent : de découvrir le monde du travail, l'apprentissage de gestes et de techniques, le travail en équipe, le respect des équipements communaux, la rencontre avec d'autres jeunes et l'échange avec les agents ou bénévoles.

Comment s'inscrire ?

Pour pouvoir en bénéficier, il faut télécharger ou venir retirer un dossier d'inscription auprès de la MIJ. Le dossier est valable du 1er janvier au 31 décembre de chaque année. Une cotisation de 2€ sera demandée.

02 LUDOTHEQUE

- Jeux sur place, prêt de jeux, animations ponctuelles : le service **LUDOTHEQUE** est ouvert à tous (enfants, parents, grands-parents, écoles, EHPAD,...) avenue Charles de Gaulle à Gorrion le mercredi de 10h à 18h et le 1er samedi du mois de 10h à 12h.
- Lors des périodes de vacances scolaires des « **JEUX POUR TOUS** » se déroulent sur les communes du Bocage Mayennais. Également, en collaboration avec les écoles, les structures enfance jeunesse et le réseau lecture : des animations autour du jeu sont programmées.

03 INFOS JEUNES

- L'info jeunes : une mission de service public défini et garanti par l'état. C'est un réseau qui permet l'accès à l'information gratuit, auprès de tous les jeunes de 11 à 29 ans. Ce service est disponible sur l'ensemble de la Communauté de Communes du Bocage Mayennais.
- L'Info Jeunes de la MIJ permet aux jeunes (collégiens, lycéens et étudiants) de trouver des informations sur :

- | | |
|---------------------------|--------------------------|
| ◦ Construire son parcours | ◦ Accéder à ses droits |
| ◦ S'engager | ◦ Partir à l'étranger |
| ◦ Se déplacer | ◦ Prendre soin de soi |
| ◦ Se divertir | ◦ Travailler |
| ◦ Se loger | ◦ Apprendre à s'informer |



- La Carte Jeune un dispositif valable pour les jeunes de 11 à 29 ans du Bocage Mayennais. Elle est disponible au tarif de 2€. Elle permet d'avoir un maximum d'avantage auprès de multiples partenaires en culture, loisirs, sport, mobilité, formation, équipement, autonomie, restauration. Elle est renouvelable et valable jusqu'au 31 août de chaque année.

POUR LES SÉNIORS

Pour profiter pleinement de votre retraite et vous épanouir, des services adaptés vous sont proposés dans les domaines du loisirs, de la santé, du logement et de la vie quotidienne. Retrouvez-les sur le site internet de la CCBM "www.bocagemayennais.fr"

POLE SOLIDARITE-
JEUNESSE

POUR LES SENIORS

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES EST A VOTRE SERVICE



Le service sénior

Atelier bien être ou nutrition, balade santé, salon aidant-aidé, théâtre forum, réunions d'informations... de nombreuses actions sont mises en place sur notre territoire. Le service senior est là pour coordonner les différentes actions et mettre en place une communication autour des grands événements



En Pratique

- Toutes les informations sont sur le site de la Communauté de Communes : bocage-mayennais.fr à la rubrique "Au quotidien"
- dans la rubrique Loisirs vous trouverez les informations sur les différentes manifestations en cours ou à venir.

Contact

Service Solidarité-jeunesse
Angélique FONTAINE
02.43.08.77.65
solidaritejeunesse@bocage-mayennais.fr

Le Guide du retraité

Téléchargeable sur notre site internet ce guide s'adresse aux retraités et futurs retraités. Vous y trouverez les réponses à toutes vos questions. Que vous ayez besoin de vous renseigner sur vos droits, d'aménager votre logement, d'aide pour la vie quotidienne, d'aide à la mobilité... nous avons recensé l'ensemble des partenaires qui peuvent vous aider sur le territoire.



Toutes les informations, sur notre site internet

bocage-mayennais.fr



J'ai besoin de préparer ma retraite.

J'ai besoin de me déplacer

J'ai besoin d'adapter mon domicile pour rester vivre chez moi le plus longtemps possible

J'ai besoin de connaître mes droits (les aides et allocations auxquelles je peux prétendre)

J'ai besoin de choisir un nouveau lieu de vie



LETTRE D'INFORMATIONS SUR LES DÉCHETS

Été 2025



Mieux gérer ses déchets... vers une nouvelle facturation

ÉDITO

En 2024, la Communauté de Communes du Bocage Mayennais a collecté 12 920 tonnes de déchets sur les 27 communes dont 82 % proviennent des ménages.

Grâce à l'instauration du contrôle d'accès en déchèterie, le tonnage collecté a diminué de 8 %. Dans un même temps, les nouvelles filières de tri en déchèterie donnent lieu à une réduction de 52 % du tonnage de tout venant (416 tonnes), soit une économie de 80 115 €.

Ceci permet de faire face aux augmentations des coûts externes et aux investissements.

Aujourd'hui, la CC du Bocage Mayennais généralise ce principe aux 183 conteneurs d'ordures ménagères. Il ne s'agit pas de limiter l'accès mais de réserver l'usage aux personnes qui paient une redevance sur notre territoire et de rapprocher le coût de la redevance des besoins réels.

Le renouvellement des équipements est nécessaire et sera effectué avant la fin de l'année. Je remercie les Vieuvoyais et les Vieuvoisais d'avoir permis au service d'effectuer des tests permettant d'éclairer le choix des élus communautaires. Ces investissements seront financés par des subventions et l'auto-financement, il ne sera pas nécessaire de recourir à l'emprunt.

Par ces adaptations nous parvenons à maintenir le coût de la redevance au niveau le plus faible du Département voire de la Région. Cependant cela nécessite une attention particulière vis à vis du tri et de l'usage des conteneurs.

GUY MÈNARD
Vice-Président de la commission développement durable « Propreté - PCAET »

Communauté de Communes du Bocage Mayennais
Service Propreté - 6 place du Château, 53300 Ambrières-les-Vallées
02 43 08 15 69 - serviceproprete@bocagemayennais.fr - www.bocagemayennais.fr

DATES À RETENIR

→ 16 juillet, 19 et 28 août 2025 : Distribution de composteurs

D'autres dates seront ouvertes en octobre 2025. Possibilité de s'inscrire sur liste d'attente.

→ 23 septembre 2025 : Visite du centre de tri des textiles « Le Relais » à Acigné (35)

Informations et inscription sur le site internet de la CC du Bocage Mayennais



TOUT SAVOIR SUR LA NOUVELLE FACTURE

Quel est le contexte ?

Actuellement, les enjeux nationaux et locaux de gestion des déchets sont la maîtrise des coûts et des quantités collectées. En effet, les coûts de traitement des ordures ménagères et des déchets enfouis ainsi que la TGAP (Taxe Globale sur les Activités Polluantes) ne cessent d'augmenter.

Dans ce contexte, de septembre 2024 à février 2025, la collectivité a réalisé une étude sur l'évolution du mode de financement de son service déchets.

C'est ainsi que les élus du conseil communautaire ont décidé de mettre en place une nouvelle facturation au 1^{er} janvier 2027. Ce projet s'inscrit dans la continuité de la mise en place du contrôle d'accès en déchèterie en 2023.

Pourquoi ce changement ?

- Identifier la provenance des usagers pour éviter les dépôts extérieurs à l'intercommunalité. Jusqu'à présent ces coûts supplémentaires étaient supportés par les habitants du Bocage Mayennais.
- Appliquer un système de facturation modulé en fonction des besoins et de l'utilisation du service.

Comment est-elle calculée ?



*un nombre d'ouverture sera inclus en fonction des besoins recensés pendant l'année test.

Qui est concerné ?

Cette nouvelle facture s'applique à tous les usagers : les ménages et les professionnels bénéficiant du service de collecte (entreprises, établissements publics, ...).

Comment cela fonctionne ?

Au 1^{er} janvier 2026, les conteneurs d'ordures ménagères seront fermés et accessibles uniquement avec la carte. Il s'agira de la même carte servant à accéder aux déchèteries.



Diminution de la capacité du tambour !

Les tambours auront une capacité maximale de 50 litres au lieu de 60 litres.

Quant aux conteneurs de tri, ils resteront en libre accès (pas besoin de carte).

Comment obtenir une carte ?

La demande est à faire grâce au formulaire du site internet www.bocage-mayennais.fr, rubrique « Obtenir la carte déchets ».

Plus de renseignement au 02.43.08.77.60

RAPPEL : Les cartes doivent rester intactes (non percées, non agrafées, non découpées, non marquées) et éloignées des chargeurs à induction. Dans le cas contraire, elles seront définitivement inutilisables et facturées 15 €.

UNE ANNÉE TEST EN 2026

Quel est le calendrier ?



Au second semestre 2025, la communauté de communes mettra en œuvre les moyens nécessaires pour adapter le service notamment la modification des conteneurs d'ordures ménagères et l'acquisition de nouveaux conteneurs de tri.

En 2026, la phase test permettra aux usagers de s'adapter à ce nouveau fonctionnement, mais aussi de comptabiliser le nombre de dépôts et d'analyser les pratiques pour construire la future tarification. Ainsi, la facturation de la redevance restera inchangée. Cependant, en fin d'année, une simulation de facture sera envoyée à tous les usagers pour les informer du nombre de dépôts effectués.

Au 1^{er} janvier 2027, la redevance actuelle sera supprimée et la nouvelle facturation sera mise en place. Les comptes devant s'équilibrer, il s'agira d'une répartition différente des coûts de la redevance au plus près des usages.

Questions - réponses

Ma carte peut-elle ouvrir tous les conteneurs ?

La carte est paramétrée pour utiliser tous les conteneurs d'ordures ménagères du territoire de la Communauté de Communes du Bocage Mayennais.

Pourquoi est-ce le volume pris en compte et non le poids ?

Seul le volume est pris en compte c'est-à-dire le nombre d'ouverture du conteneur car la mise en place d'un appareil de pesée dans chaque conteneur d'ordures ménagères n'est pas adaptée actuellement sur le plan technique et aurait nécessité des investissements financiers trop onéreux.

Les dépôts sauvages ne risquent-ils pas d'augmenter fortement ?

Les dépôts sauvages observés dans les territoires en redevance incitative sont de l'ordre de 2 kg/habitant/an en moyenne soit moins de 1 % des ordures ménagères.

La qualité des équipements (praticité, robustesse) et leur simplicité d'accès sont la garantie d'un apport dans les conteneurs.

À ce jour, 56 % des dépôts au pied des conteneurs correspondent à des déchets destinés à la déchèterie.

Que faire en cas de déménagement ?

Il faudra contacter le service Propreté pour déclarer sa situation et rendre la carte.

Peut-on avoir une seconde carte ?

Une carte a été attribuée par foyer dans le cadre du contrôle d'accès en déchèterie en 2023. Une seconde carte ne sera donc pas distribuée. Cependant une autre possibilité est étudiée : le badge numérique.

6 GESTES POUR RÉDUIRE SES DÉCHETS

1 Composter ses déchets de cuisine et de jardin = -90 kg / habitant / an
Environ 30% du volume d'ordures ménagères sont des déchets organiques qui pourraient être valorisés au lieu d'être incinérés. Pour alléger rapidement sa production de déchets, le compostage est LA solution la plus efficace. Plusieurs fois par an, la CC du Bocage Mayennais propose d'obtenir gratuitement un composteur ou un lombricomposteur après avoir participé à une réunion d'information d'1h. Limité à un équipement par foyer.



2 Appliquer les consignes de tri des emballages = -71 kg / habitant / an
Dans les conteneurs jaunes, tous les emballages et papiers se trient. Les objets quelque soit leur matière, les jouets ou encore les textiles perturbent la chaîne de tri. Ne pas les déposer dans les conteneurs jaunes.

Pour un geste de tri efficace, il faut les déposer :

- **En vrac :** Les dépôts en sac sont considérés comme des erreurs de tri et donc incinérés comme les ordures ménagères ;
- **Séparés :** C'est-à-dire qu'ils ne doivent pas être emboîtés les uns dans les autres ;
- **Vidés de leur contenu :** Inutile de les rincer, il suffit juste de les vider c'est-à-dire sans restes alimentaires. Dans le cas contraire, l'emballage n'est pas trié et il est considéré comme une erreur de tri.

Les interdictions dans les conteneurs jaunes



Sont également interdits tous les déchets de soin (seringues, cathéters, aiguilles). Ils doivent être jetés dans les boîtes jaunes dédiées que se trouvent en pharmacie.

3 Opter pour des produits réutilisables = -25 kg / habitant / an
Par exemple : le Bee-wrap (tissu enduit de cire d'abeille) ou des charlottes de plat à la place du film plastique, des serviettes en tissu à la place de l'essuie-tout ou encore des piles rechargeables ou des lingettes lavables.

4 Déposer en déchèterie les déchets non acceptés en ordures ménagères et en emballages (piles, ampoules, appareils électriques, ...) = -8 kg / habitant / an

5 Éviter le gaspillage alimentaire = -7 kg / habitant / an
C'est possible en effectuant une liste de courses à l'avance, en achetant la juste quantité d'aliments, en vérifiant les dates limites de consommation ou encore en accommodant les restes.

6 Trier les textiles usagés = -6 kg / habitant / an
C'est-à-dire les vêtements troués, les chaussures usées, les torchons abîmés ou encore les ceintures. Tous ces textiles sont à déposer dans les conteneurs spécifiques.



En cas de doute, vous pouvez télécharger l'application « Guide du tri ».





LES DÉCHÈTERIES

Avant de jeter,
PENSEZ
RÉEMPLOI !

DÉCHETS ACCEPTÉS



LES HORAIRES

	Ambrières-les-Vallées*	Gorron*	Oiseau	Saint-Mars-sur-la-Futaie*
Lundi	15h à 18h	14h à 18h	10h à 12h	10h à 12h
Mardi	Fermé	Fermé	Fermé	14h à 18h
Mercredi	15h à 18h	14h à 18h	10h à 12h	Fermé
Jeudi	Fermé	Fermé	Fermé	14h à 18h
Vendredi	10h à 12h	14h à 18h	Fermé	Fermé
Samedi	10h à 12h et 14h à 18h	10h à 12h et 14h à 18h	10h à 12h et 14h à 17h	10h à 12h et 14h à 18h
Dimanche Jours fériés	Fermé	Fermé	Fermé	Fermé

*Du 1^{er} novembre au 31 janvier : fermeture à 17h30

DÉCHETS REFUSÉS



CARTE OBLIGATOIRE EN DÉCHÈTERIE



MÉMO-TRI

UN DOUTE ?
serviceproprete@bocage-mayennais.fr
02 43 08 15 69
www.bocage-mayennais.fr

EMBALLAGES ET PAPIERS

Tous les emballages se trient

PETITS CARTONS BRIQUES ALIMENTAIRES

TOUS LES EMBALLAGES EN PLASTIQUE

BOUTEILLES ET FLACONS EN PLASTIQUE

EMBALLAGES EN MÉTAL PETITS EMBALLAGES EN MÉTAL

TOUS LES PAPIERS

À DÉPOSER :
• EN VRAC
• VIDÉS
• NON EMBOÏTÉS

VERRE

POTS, BOCAUX

BOUTEILLES EN VERRE

BOUTEILLES DE PARFUM

PAS DE VAISSELLE

SANS COUVERCLE NI BOUCHON

BIODÉCHETS

EPLUCHURES DE LÉGUMES ET DE FRUITS, MARC DE CAFÉ, SACHETS DE THÉ, COQUILLES D'ŒUFS, FLEURS FANÉES, FEUILLES, ROULEAUX EN CARTON...

COMPOSTEUR GRATUIT

TEXTILES

VÊTEMENTS

SACS

LINGE DE MAISON

CHAUSSURES (par paire)

EN SAC FERMÉ PROPRES ET SECS, MÊME USÉS

ORDURES MÉNAGÈRES

PETITS OBJETS EN PLASTIQUE (stylos, rasoirs, brosses à dents...)

DÉCHETS D'HYGIÈNE (mouchoirs, coton-tiges, couches...)

PETITS OBJETS EN BOIS (boîtes de fromage, bâtonnets...)

DÉCHETS D'ENTRETIEN MÉNAGER (sacs d'aspirateur, velles éponges...)

VAISSELLE CASSÉE

VERRE À BOIRE

LITIÈRES D'ANIMAUX

RESTES ALIMENTAIRES NON COMPOSTABLES

EN SAC FERMÉ DE 50 L MAXI

URBANISME & AMÉNAGEMENT

Vous envisagez des travaux de construction, de réhabilitation ou de démolition? Vous vous questionnez sur les démarches à effectuer en amont : permis de construire, déclaration préalable, permis de démolir, permis d'aménager, certificat d'urbanisme opérationnel? Le service urbanisme est à votre disposition pour répondre à vos questions :

Bureau d'Urbanisme

6 place du Château 53300 Ambrières les Vallées 02 43 08 19 70

Pour tout projet de travaux (construction, changement de fenêtres, clôtures, abri de jardin...) sur le territoire de la Communauté de Communes du Bocage Mayennais, vous pouvez consulter les dispositions d'urbanisme qui s'imposent sur le terrain concerné en allant sur le « [Géoportail de l'urbanisme](#) », ou venir à la mairie.

VOUS AVEZ UN PROJET DE TRAVAUX ET VOUS NE SAVEZ PAS PAR OÙ COMMENCER ?

- Parce qu'un projet de travaux n'est pas toujours simple à appréhender.
- Parce que les démarches administratives peuvent parfois être un frein pour se lancer.
- Parce qu'un regard neutre est indispensable pour garantir un projet de qualité qui respecte vos besoins et votre logement.
- Parce qu'il est toujours préférable de travailler avec les artisans de votre territoire que de céder aux démarchages abusifs que vous subissez au quotidien.
- Parce qu'on n'a pas toujours les moyens pour financer les travaux.

C'est pour toutes ces raisons que la Communauté de Communes du Bocage Mayennais a décidé de s'investir pour vous aider dans vos démarches et pour financer une partie des travaux réalisés en vous proposant un accompagnement neutre et gratuit.

De la définition technique de votre projet à la mobilisation des aides financières (sous conditions), **l'association SOLIHA a été mandatée par la CCBM pour vous accompagner dans vos démarches :**

- Rendez-vous personnalisés
- Visite avec diagnostic du logement
- Propositions de scénarios de travaux adaptés à vos besoins et vos capacités financières
- Montage administratif des dossiers de demande de subvention (montage, dépôt, suivi et mise en paiement)

Ma Prime Rénov'/ Ma Prime Adapt'/Anah, aides de la Région des Pays de la Loire, du Département de la Mayenne, de la Communauté de Communes du Bocage Mayennais, des communes de Gorrion et d'Ambrières-les-Vallées,... L'association SOLIHA Mayenne s'occupe de toutes les démarches pour mobiliser l'ensemble des financements disponibles en fonction de votre situation.

- Rénovation énergétique
- Rénovation globale d'un logement dégradé
- Adaptation à la perte d'autonomie ou au handicap
- Investissement locatif

Comment faire ?

Rien de plus simple, il vous suffit de contacter SOLIHA Mayenne :

→ 02 43 91 19 91 ou contact.mayenne@solihha.fr

→ Vous rendre à l'une des 3 permanences locales (sans rdv) :

- 01^{er} mercredi de chaque mois à la mairie d'Ambrières-les-Vallées
- 02^{ème} mercredi de chaque mois à la mairie de Landivy
- 03^{ème} mercredi de chaque mois à la mairie de Gorrion

SOLIHA
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT



LA VIE ASSOCIATIVE

- Comité des fêtes
- Art'Bo
- Bar Restaurant des Amis

04



COMITÉ DES FÊTES

Le 25 mai 2024, le comité des fêtes de Lesbois a organisé son **concours de pétanque**. Sous un ciel mitigé, plusieurs équipes se sont affrontées sur le parking derrière la salle communale. Bravo à tous les participants !



Le 7 décembre 2024, de nombreuses personnes se sont réunies à la salle des fêtes de Brecé pour partager **la soirée pot-au-feu**, une soirée festive animée musicalement par Stéphane Fauny.

Malheureusement, faute de bénéficiaires et de bénévoles, le comité des fêtes ne pourra pas renouveler la soirée pot-au-feu en 2025.



ART'BO

L'association Art'BO a pour objectifs de partager les savoirs-faire, les techniques de l'art et de le promouvoir sous toutes ses formes. Elle est située à Lesbois dans l'ancienne école.



Quand ?

Les adhérents se retrouvent :

- les mardis de 13h à 18h
- le 1er mardi de chaque mois pour une journée entière avec repas partagé sur place
- Quelques mercredis de 14h à 18h pour les loisirs créatifs



Quoi ?

Les adhérents peuvent pratiquer diverses techniques de peintures, de la sculpture et différents arts créatifs comme le quilling, le pergamano, etc.

Quand cela est possible, des stages (payants) sont prévus pendant l'année : pastel, sculpture, loisirs créatifs...



Qui ?

Rejoignez l'association Art'Bo. Une journée découverte est offerte. L'adhésion est de 25€ par an et 15€ pour les habitants de Lesbois.

Plusieurs sorties sont prévues tout au long de l'année : visites diverses, expositions, pique-nique, repas de fin d'année ...

**Renseignements : Alain MARTIN
06 88 48 40 53**



LE BAR RESTAURANT DES AMIS

Le Bar Restaurant des Amis est une nouvelle association lesboisienne.

Le 31 mars 2025, dans la salle du conseil municipal de la mairie de LESBOIS, une réunion publique s'est tenue pour la création d'une nouvelle association.

Sous l'impulsion de la collectivité, une annonce pour la gérance du bar restaurant a été diffusée il y a plusieurs mois sur « SOS Village » et « Le bon Coin ». Plusieurs candidats se sont présentés mais sans donner suite aux différentes visites.

Une candidate s'est présentée à la mairie de Lesbois avec un projet différent : créer une association relevant de l'économie sociale et solidaire pour gérer le commerce. Plusieurs réunions entre les élus et Mme Roberte Maizeray, porteuse du projet, ont permis de l'aider à construire des statuts et un règlement intérieur.

Les habitants auront un rôle important à jouer pour faire vivre l'association en devenant adhérent, ce qui leur permettra de donner des coups de main lors d'évènements de plus ample envergure proposés par l'association. Le reste du temps, une poignée de bénévoles suffira pour assurer le service du midi. Des repas ouvriers sont proposés la semaine. La pizzeria est ouverte le soir et le week end.

Quelques membres de l'association lors de l'assemblée générale extraordinaire constitutive du 31 mars 2025.



Un moment festif le jour de l'inauguration

**Restaurant ouvert du lundi au vendredi :
11h-14h / 18h-21h**

**Pizzeria le soir et week-end :
18h-22h**

Sur place ou à emporter

Inauguré officiellement le 30 avril, le Bar Restaurant des Amis était ouvert pour la fête communale.

Plusieurs soirées à thème ont déjà été organisées. Le Bar Restaurant des Amis prévoit aussi des après midi jeux lorsque les journées seront plus maussades.

Des bénévoles sont recherchés afin de tenir le commerce à certains créneaux et permettre un roulement.

Si faire vivre le seul commerce du village et participer à une aventure humaine collective vous intéresse, n'hésitez pas à contacter les membres de l'association ou vous faire connaître directement au Bar Restaurant des Amis.

**Contact : Bar Restaurant des Amis
1 rue de la Colmont 53120 LESBOIS
06 78 69 80 68 / 09 86 53 34 65
barrestaurantdesamis@gmail.com**



LA VIE PRATIQUE

- Intramuros
- Journée Citoyenne : Tous Ensemble !
- Recensement à 16 ans
- Défibrillateur
- Passage à la fibre
- Mode de scrutin électoral
- Espace France services
- Balayeuse
- Incivilités : Attention aux autres !

05

INTRAMUROS : votre commune à portée de main

La commune a fait le pari de la modernité ! Vous pouvez retrouver toutes les actualités communales grâce à l'application "INTRAMUROS" téléchargeable sur vos téléphones et consultable sur internet.

Vous y retrouverez des rubriques simples d'utilisation comme l'accès aux "Services": Signalement, sondage, boîte à idées, météo, etc., et les autres onglets : le "Journal", "L'agenda" et "Découverte".

Pour toute question sur l'application, n'hésitez pas à venir en mairie !



Flashez le QR Code et télécharger l'application IntraMuros pour tout connaître de Lesbois

LESBOIS est sur IntraMuros

Téléchargement gratuit

DISPONIBLE SUR Google Play App Store

Votre mairie utilise l'application mobile IntraMuros pour vous informer. Téléchargez-la pour découvrir les alertes, les événements, les actualités, les lieux à visiter et les services mairie de votre commune et des alentours !

JOURNÉE CITOYENNE : Samedi 20 septembre 2025

Journée Citoyenne

Rendez-vous le Samedi 20 Septembre 2025

Inscriptions avant le 17 septembre à la mairie de LESBOIS
mairie.lesbois@wanadoo.fr
02 43 08 67 42

ou scanner ici

Faire ensemble pour mieux avancer ensemble

journeecitoyenne.fr

Qu'est-ce qu'une journée Citoyenne ?

La Journée Citoyenne favorise la participation de chacun et constitue une véritable fabrique de liens sociaux.

Il s'agit de permettre à chaque habitant volontaire, quels que soient son âge, son sexe, ses origines ou ses aptitudes, de devenir acteur pour sa collectivité en prenant part à des réalisations concrètes.

Et on fera quoi pendant cette 1/2 journée ?

Pour sa première édition de la Journée Citoyenne, les élus proposent la réalisation de 3 chantiers sur une matinée, de 9h à 13h :

- 1 : Création de clôtures autour des lagunes en vue d'un futur éco pâturage
- 2 : Nettoyage de l'église et entretien du cimetière
- 3 : Nettoyage des abords de la Colmont

Comment on participe ?

Inscrivez-vous à la mairie pendant les heures d'ouvertures ou via le QR Code. On vous confirmera votre inscription en vous donnant tous les détails pratiques. Et parlez-en autour de vous ! Seul on va plus vite, ensemble on va plus loin !

Et ensuite ?

La Journée Citoyenne, c'est d'abord un état d'esprit convivial et participatif ! Vous pourrez faire des propositions de futurs chantiers pour l'édition N°2 !

Recensement

Pensez à venir vous inscrire à la mairie maximum dans les 3 mois qui suivent votre 16ème anniversaire !



Bientôt 16 ans ?

PENSEZ AU RECENSEMENT !

Pour qui ?
Tous les Français âgés de 16 ans

Pourquoi ?
Grâce au recensement :

- inscription d'office sur les listes électorales
- convocation en JDC
- possibilité de s'inscrire aux concours et examens
- possibilité de passer le permis de conduire

Comment ?
Rendez-vous en mairie ou sur www.service-public.fr

Toutes les informations ici

C'est obligatoire !

INSTAGRAM @armees_jeunesse

LINKEDIN Direction du service national et de la jeunesse

X @OSNJeunesse

YOUTUBE @SGArmees

Défibrillateur

Un défibrillateur a été installé sur la façade de la mairie. Accessible à tous, il sert à sauver des vies !



**Et n'oubliez pas :
PROTÉGER - ALERTER - SECOURIR**

15

Samu

17

Police
Secours

18

Pompiers

114

Urgences
sms

112

Partout
en Europe

PASSAGE à la FIBRE

L'ADSL prend sa retraite, la *fibre* prend la relève

Fermeture du réseau télécom historique plus de téléphone ni d'internet



PASSEZ À LA FIBRE



Après plus de 50 ans de bons et loyaux services, le réseau DSL et téléphonique historique basé sur le réseau cuivre va définitivement fermer.
LucADSL a tout prévu !
 Il est temps de vous présenter la relève : voici **Delfibre**.
 La fibre optique est plus **rapide**, plus **adaptée aux besoins et usages** de français et surtout **elle est déjà là !**

TOUS CONCERNÉS

Dans votre commune, le processus de fermeture est engagé. Les opérateurs vont cesser de délivrer leurs services téléphoniques et internet sur le réseau cuivre **en 2028**.
 Si vous disposez d'un abonnement à la téléphonie fixe (prise en T) ou à Internet (ADSL/VDSL), nous vous invitons à anticiper **au plus tôt la migration de votre abonnement vers un abonnement fibre optique**.
Rapprochez-vous de l'opérateur de votre choix pour souscrire à un abonnement fibre optique et ainsi conserver votre numéro de téléphone actuel.

Pourquoi passer dès maintenant à la fibre optique ?

- La fibre est une technologie plus écologique.
- Les délais de raccordement observés sont d'environ 5 semaines. Anticipez pour ne pas être coupé.
- Actuellement, les frais de raccordements sont généralement offerts par les opérateurs.
- Enfin, vous pourrez bénéficier dès maintenant de tous les avantages de la fibre optique : **vitesse, qualité, stabilité !**

Pour en savoir plus sur la fermeture du réseau cuivre : treshautdebit.gouv.fr



ENEDIS



Panne et Interruption

En cas de travaux ou de panne sur le réseau, chaque personne peut retrouver les informations essentielles en temps réel en se géolocalisant.

Où que vous soyez, retrouvez rapidement sur votre smartphone, tablette ou ordinateur, les rues concernées par la coupure, l'heure de réalimentation prévue, les conseils à suivre et la possibilité de faire un autodiagnostic selon son équipement.

Incident en cours

Nous travaillons pour rétablir le courant dans les meilleurs délais.

Il mettront tout en œuvre pour rétablir le courant dans les meilleurs délais.

Nous sommes désolé(e) pour la gêne occasionnée et vous remercions de votre compréhension.

Quand le courant sera-t-il rétabli ?
15/08 2023 18:00

Une situation dangereuse ?
Si vous êtes dans une des situations suivantes :

- Câbles électriques à terre
- Câbles rasés
- Odeur de brûlé / fume de noir
- Compteur ou disjoncteur sans coupure
- Autre situation paraissant dangereuse

 Ne touchez à rien et contactez nous directement

Connexion rapide
enedis.fr/panne-et-interruption

enedis.fr/panne-et-interruption

MODE DE SCRUTIN ÉLECTORAL

En 2026, le mode de scurtin pour les communes de moins de 1000 habitants change. N'oubliez pas de vous mettre à jour sur les listes électorales si des changements vous concernent : déménagement, mariage, divorce, etc.



COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Municipales : quel mode de scrutin pour les communes de moins de 1 000 habitants ?



Liste composée d'un seuil minimum de candidats (en fonction de la taille de la commune)

Une liste peut compter jusqu'à 2 candidats de moins par rapport à l'effectif théorique du conseil municipal.

Panachage interdit (impossibilité de rayer des noms)

Alternance stricte femme/homme ou inversement

Exemple : pour une commune de 400 habitants
→ élection de 11 conseillers municipaux

2 listes A et B



1^{er} TOUR

Sans majorité absolue

2nd TOUR

La liste A a la majorité absolue > elle obtient la majorité des sièges (prime majoritaire), soit 6 sièges.



Les 5 sièges restants sont répartis à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne entre la liste A et la liste B (si elle a obtenu plus de 5% des suffrages exprimés).

Mêmes règles de répartition que pour le 1^{er} tour : prime majoritaire pour la liste arrivée en tête, représentation proportionnelle.

Pour se maintenir au 2^d tour, les listes doivent avoir obtenu plus de 10% des suffrages exprimés au 1^{er} tour.

Les listes qui ont obtenu plus de 5% peuvent fusionner.

BALAYEUSE

Rappel des jours de passage. Les horaires sont donnés à titre indicatif

Avis de Passage de la



Lundi 06/01/25 - 13h30	Lundi 30/06/25 - 13h30
Lundi 10/02/25 - 13h30	Lundi 25/08/25 - 13h30
Lundi 10/03/25 - 13h30	Lundi 29/09/25 - 13h30
Mercredi 09/04/25 - 13h30	Mercredi 29/10/25 - 13h30
Lundi 26/05/25 - 13h30	Lundi 01/12/25 - 13h30



INCIVILITÉS : TOUS CONCERNÉS

L'incivilité est un manquement aux règles élémentaires de vie en société.

Il est dommage de constater que les déjections canines ne sont pas ramassées, que les déchets ne sont pas triés, que des vols se produisent dans le cimetière et que le tapage nocturne est à la mode...

Restons respectueux les uns des autres pour garder notre qualité de vie !

Stop aux Incivilités!

ESPACE FRANCE SERVICES



L'Espace France Services, c'est avant tout un guichet unique qui donne accès dans un seul et même lieu aux principaux organismes de services publics.

- Assurer un service de proximité et un accompagnement
- Accueil de 1er niveau des partenaires signataires
- Faciliter les démarches administratives
- Garantir une qualité de services
- Répondre aux besoins de la population
- Proposer une formule guichet unique afin d'effectuer les démarches à destination de plusieurs organismes
- Diffusion des informations sur la communauté de communes auprès des autres collectivités et entreprises
- Permettre l'accessibilité au numérique en mettant à disposition un accès internet gratuit
- Relais emplois (consultations des offres, inscription, soutien pour les dossiers, lettre de motivation, CV

Espace FRANCE SERVICE le plus proche de Lesbois :

Mairie de Gorrion - 53120 Gorrion - 02 43 30 10 58
Ouvert du lundi au jeudi de 8h30 à 12h15 et de 13h30 à 17h30, le vendredi de 8h30 à 12h15 et de 13h30 à 17h



LESBOIS

Bulletin d'information gratuit
rédigé par la mairie de LESBOIS
2, rue de la Colmont
53120 LESBOIS
02 43 08 67 42
mairie.lesbois@wanadoo.fr

Accueil de la mairie ouvert le :
Lundi : 14h/18h - Mercredi 9h/12h - Vendredi 14h/18h

© JUILLET 2025